

# AVANNE-AVENEY

# BULLETIN MUNICIPAL



*Aveney en 1914 : la future rue René Paillard.*

**Mars 2003**

# SOMMAIRE

<u>L'ÉDITO DU MAIRE</u> .....	3
<u>LES FINANCES COMMUNALES ET LES PROJETS 2003</u> .....	4
<u>MÉRITE</u> .....	9
<u>INFORMATIQUE À L'ÉCOLE : MISE EN PLACE DE L'INTRANET</u> .....	10
<u>CANTINE SCOLAIRE : MISE EN SERVICE</u> .....	11
<u>ALIMENTATION EN EAU POTABLE : LE SAVIEZ-VOUS ?</u> .....	12
<u>EAU ET ASSAINISSEMENT : LE COÛT DU SERVICE</u> .....	13
<u>VIGNE ET VIGNERONS</u> .....	14
<u>EN BREF...</u> .....	15
<u>INFO CIRCULATION</u> .....	15
<u>UN MÉTIER AU SERVICE DES AUTRES : LA GENDARMERIE RECRUTE</u> .....	15
<u>VIVRE EN BON VOISINAGE</u> .....	15
<u>MESSAGE DE MADAME TOSCANO</u> .....	16
<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2002</u> .....	17
<u>I. FINANCES</u> .....	17
<u>II. ORDURES MÉNAGÈRES</u> .....	19
<u>III. AMÉNAGEMENTS</u> .....	20
<u>IV. INTERCOMMUNALITÉ</u> .....	21
<u>V. DIVERS</u> .....	22
<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2003</u> .....	23
<u>I. FINANCES</u> .....	23
<u>II. INVESTISSEMENTS - TRAVAUX</u> .....	24
<u>III. PERSONNEL</u> .....	25
<u>IV. DIVERS</u> .....	26
<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2003</u> .....	27
<u>I. TRAVAUX ET PROJETS</u> .....	27
<u>II. FINANCES</u> .....	28
<u>III. DIVERS</u> .....	29
<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2003</u> .....	31
<u>I. FINANCES ET CONVENTIONS</u> .....	31
<u>II. ÉCOLES</u> .....	34
<u>III. DIVERS</u> .....	35
<u>VIE DES ASSOCIATIONS</u> .....	36
<u>LES METS DE MAI</u> .....	36
<u>APEAA : LE CLUB INFORMATIQUE DÉMÉNAGE !</u> .....	37
<u>BOUILLEURS DE CRU</u> .....	38

## L'EDITO DU MAIRE

### CHAUD ET FROID

*Pendant que le monde entier retient son souffle face aux déchirements de la guerre, la vie quotidienne est marquée par l'inquiétude et le doute.*

*Si ce mois de mars 2003 nous laisse le souvenir d'un soleil exceptionnel, il marque l'aboutissement de projets délicats mais indispensables pour le village : depuis quelques semaines, plus de soixante enfants s'installent chaque jour dans la nouvelle cantine scolaire, tandis que se termine l'aménagement de la rue René Paillard.*

*À l'occasion du vote des budgets 2003, les Conseillers ont fixé les priorités parmi tous les projets en attente, en fonction des moyens dont dispose notre commune, c'est-à-dire sans faire appel à l'emprunt.*

*Afin d'oublier, le temps d'un week-end, les contraintes quotidiennes, les bénévoles de l'APEAA vous invitent, le 1<sup>er</sup> mai, à une journée festive au village. Venez nombreux.*

*Le Maire,*

*Jean-Pierre TAILLARD*

## LES FINANCES COMMUNALES ET LES PROJETS 2003

### I. LES COMPTES 2002

A l'occasion du Conseil Municipal du 20 mars 2003, le bilan des comptes 2002 a été établi ; les dépenses se résument ainsi :

- Budget Assainissement      206 456 €
- Budget Eau (Avanne)      67 107 €
- Budget Communal      1 342 541 €

- **le compte Assainissement** fait apparaître un déficit d'environ 13 000 €uros qui correspond à une subvention en attente de versement ;
- **le compte Eau** fait apparaître une provision destinée à engager le renouvellement futur des canalisations souterraines ;
- **l'excédent du compte Communal**, environ 386 000 €, correspond, pour l'essentiel, aux reliquats de paiement des chantiers 2002, factures partiellement réglées début 2003 (bâtiment de cantine scolaire et aménagement de la rue René Paillard).

En résumé, le bilan des comptes 2002 est tout à fait satisfaisant.

L'année 2002 aura été marquée par l'engagement de deux projets « exceptionnels » : l'aménagement de la rue René Paillard, programmé depuis longtemps, à hauteur d'environ 310 000 € et la construction du bâtiment de cantine dont la réalisation a été anticipée suite à l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle, pour un montant d'environ 445 000 €.

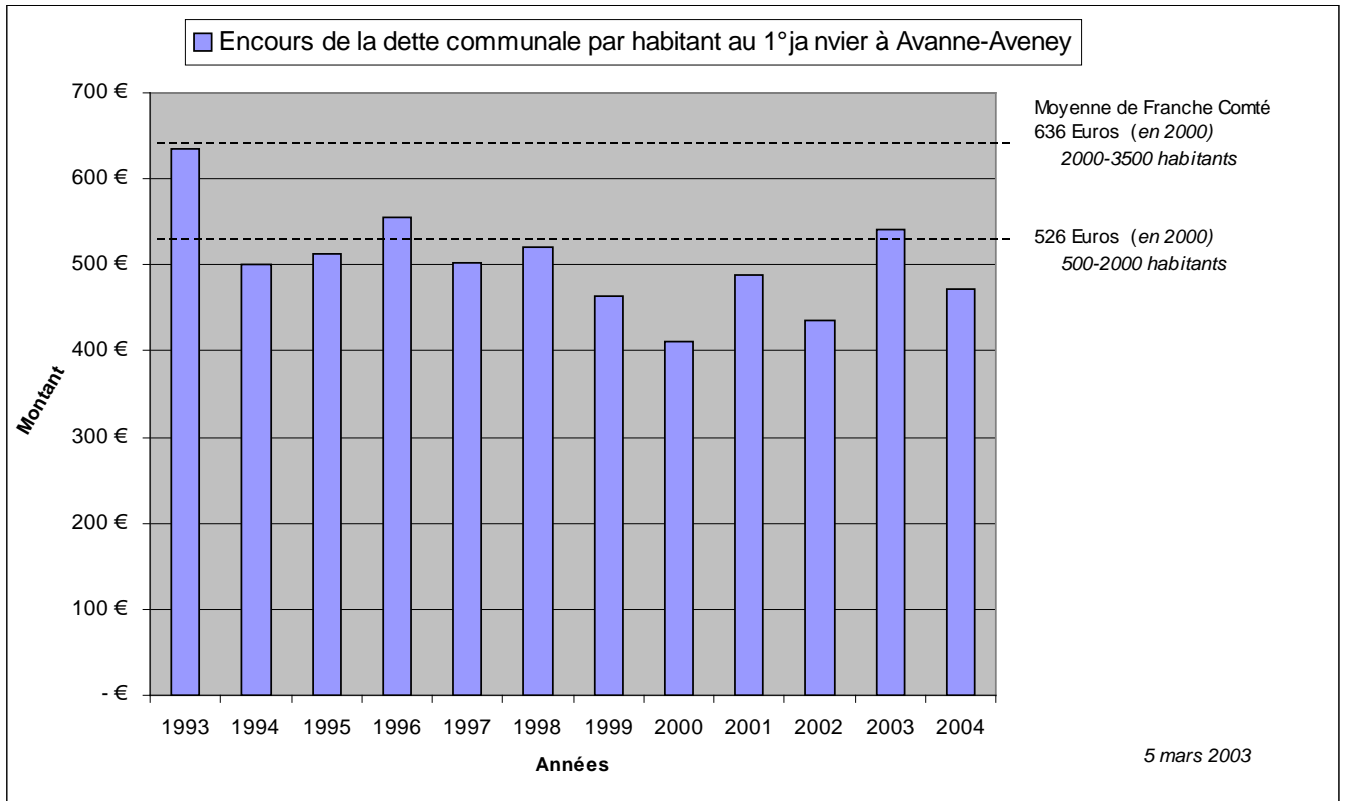
En parallèle, une extension du réseau d'assainissement a été réalisée rue des Blotets, ainsi que le prolongement de la rue des Gigoulettes.

### II. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

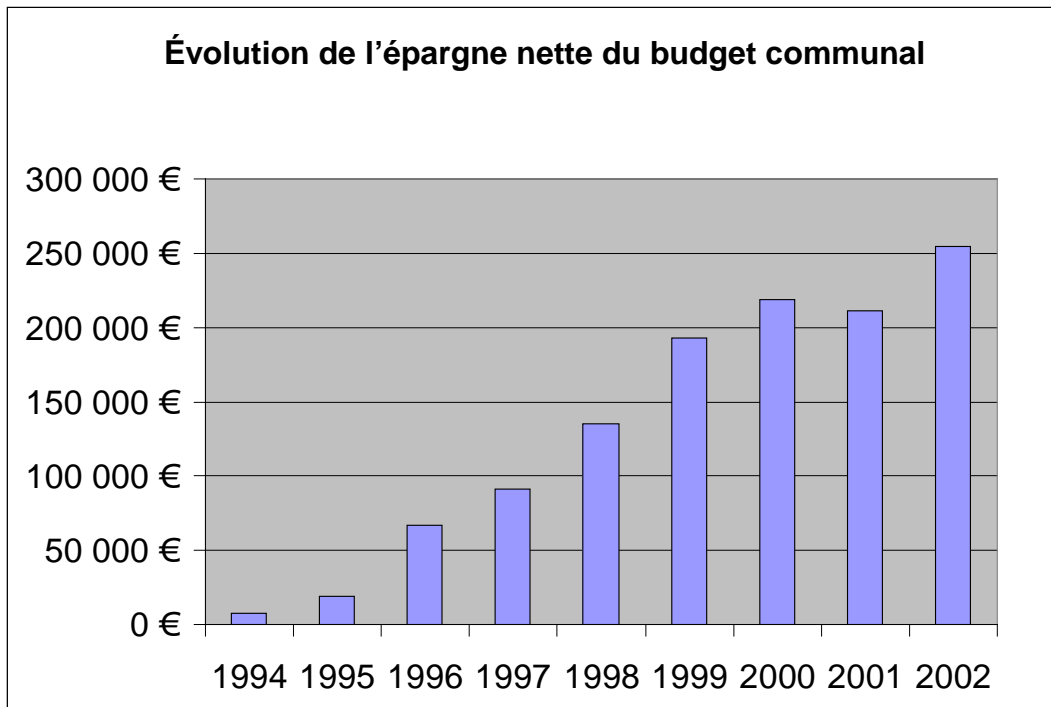
Lorsque l'on veut comprendre la situation financière d'une commune, deux indicateurs permettent de donner un état des lieux réaliste :

- **L'encours de la dette par habitant**, c'est-à-dire le capital qui reste à rembourser au titre des emprunts réalisés par la commune ramené à chaque habitant ;
- **La « marge d'autofinancement nette »**, appelée aussi « épargne nette », c'est-à-dire les ressources disponibles lorsque les dépenses obligatoires sont réglées, en l'absence d'emprunt. Cette épargne nette doit permettre, en situation normale, de financer les travaux et les achats de la commune.

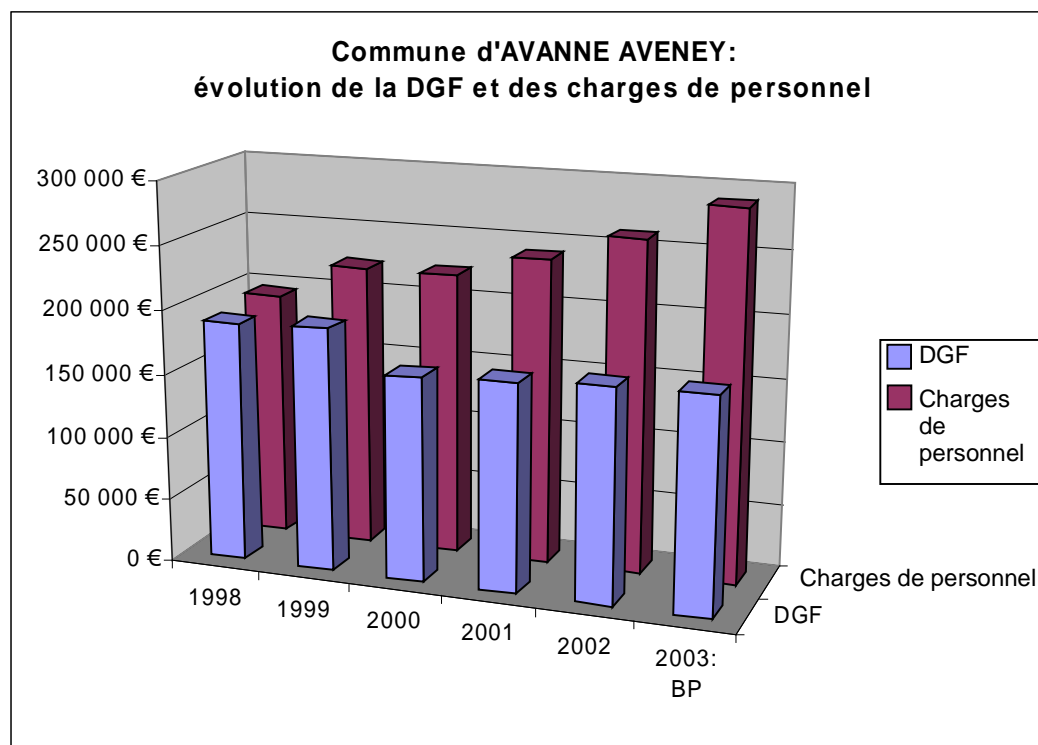
On remarquera que l'encours de la dette communale par habitant sera d'environ 473 € au début 2004, c'est-à-dire une valeur qui reste en dessous de la valeur moyenne constatée dans les communes de Franche-Comté de moins de 2000 habitants. On notera que l'encours de la dette de l'État se situe aujourd'hui à environ 14 500 € par habitant.



Le diagramme présenté ci-dessous montre que, dorénavant, la commune peut engager environ 250 000 € d'investissement chaque année, sans faire appel à l'emprunt, puisqu'elle dispose maintenant d'une épargne nette « réaliste ». (hors attribution de subventions)



Il faut remarquer par ailleurs que la dotation globale de fonctionnement versée par l'État à la commune (DGF) évolue beaucoup moins vite que les charges de fonctionnement ou les coûts salariaux, et moins vite que l'inflation.



Ainsi, si l'on prend en compte l'accroissement des coûts résultant de l'inflation, estimé à environ 2,6 à 3%, l'accroissement de la charge des personnels, la baisse relative de la dotation de l'État et les charges nouvelles telles que le recrutement d'un agent pour la nouvelle classe de maternelle, il est nécessaire d'ajuster, à la hausse, les recettes communales, afin de maintenir l'épargne nette à un niveau satisfaisant.

Prenant acte de l'accroissement de 7% de la colonne « Département du Doubs » de la fiscalité locale 2003, la municipalité a retenu une augmentation volontairement plafonnée à 3% de la colonne « commune » sur la feuille d'impôts 2003.

Par ailleurs, toutes les dépenses des budgets Eau, Assainissement et Commune sont autofinancées et ne font donc pas appel à l'emprunt en 2003.

### **III. LES PROJETS INSCRITS AUX BUDGETS PRÉVISIONNELS 2003**

#### **III.1 – Les moyens disponibles pour investir en 2003**

Les ressources budgétaires d'investissement, disponibles pour le budget 2003, peuvent s'estimer ainsi :

- une épargne nette du budget, d'environ 260 000 € ;
- des excédents « réels » des comptes 2002, d'environ 80 000 € ;
- des contributions nettes au titre du PAE estimées à 60 000 €.

Ainsi, en 2003 la commune peut engager environ 400 000 € sous forme de gros travaux de construction ou achat de matériels sans faire appel à l'emprunt. Les budgets votés par le conseil municipal du 20 mars sont construits sur cette base.

### **III.2 – Les projets d'investissement inscrits au budget communal 2003**

- Eclairage public
  - Rénovation de la rue René Paillard ;
  - Création, dans la première tranche de l'allée du Vallon.
- Enfouissement de la ligne haute tension EDF dans le haut du Vallon
- Construction d'un hangar pour stockage des engins et gros matériels de la commune (rue des Artisans)
- Travaux sur bâtiments communaux
  - Verrière de la sacristie de l'église ;
  - Frisette sous toiture de l'école et cage d'escalier ;
  - Contrôle amiante ;
  - Etudes techniques détaillées pour le réaménagement Mairie-Bibliothèque.
- Voirie et stationnement
  - Voirie nouvelle allée du Vallon : tranche 1 ;
  - Parking de la Grande Rue ;
  - Jardin de la Furieuse ;
  - Enrobé de rénovation Grande Rue (tranche 1) ;
  - Achèvement de la rue du Pressoir ;
  - Bi-couche sur la rue du Halage (tranche 1) ;
  - Participation à la rénovation du pont du Canal ;
  - Abri-bus ;
  - Enrobé de rénovation rue de l'Église (pris en charge par le Conseil Général).
- Acquisitions ou régularisation d'acquisitions de terrains
  - Rue René Paillard et carrefour du stade ;
  - Allée du Vallon : tranche 1 ;
  - Parking au centre d'Aveney ;
  - Début d'acquisition pour la création du plateau sportif.

### **III.3 – Les projets d'investissement inscrits aux budgets Eau et Assainissement 2003**

- Assainissement
  - Réalisation d'un busage sous les fossés du Vallon ;
  - Rénovation de réseau à proximité de la Maison de Retraite ;
  - Interconnexion Grands Prés / rue de l'Église.
- Eau
  - Création de réseau sous l'allée du Vallon (phase 1) ;
  - Sécurisation de l'alimentation en eau potable (installation de pompes).

### **III.4 – Les participations attribuées aux associations**

Si le détail de ces attributions effectuées au bénéfice des associations est précisé dans le compte rendu du conseil municipal (annexé au bulletin municipal), on notera que la municipalité a décidé de maintenir son soutien au profit des « emplois associatifs », décidé en 2002, sous couvert d'une gestion réalisée par l'association Salle des Jeunes.

Le club informatique de l'APEAA s'est vu doté en direct d'équipements par la municipalité.

De la même façon, la municipalité intervient en partenariat avec l'APEAA pour organiser et cofinancer la manifestation « Les Mets de Mai ».

L'école bénéficie, en complément des subventions d'environ 3500 €, d'une dotation pour achats de fournitures scolaires et de voyages d'environ 4800 €.

### **III.5 – Les subventions attribuées à la commune**

En parallèle, les élus se sont attachés à solliciter les aides prévues pour engager ces travaux en 2003.

- Une demande de subvention est à l'instruction auprès des services de l'État pour la construction du hangar Communal ;
- L'enfouissement de la ligne haute tension est subventionnable à 50 % par le SYDED ;
- Les travaux d'assainissement sont éligibles aux programmes du Conseil Général du Doubs à hauteur d'environ 40%.



## MÉRITE

Un Élu au service du village :

- Conseiller Municipal de : mars 1965 à mai 1973 ;  
juin 1995 à février 1997 ;
- Adjoint au Maire : de mai 1973 à mai 1977 ;
- Maire : de mars 1977 à mai 1995.

À l'occasion de la cérémonie des vœux, nous avons choisi de féliciter un habitant méritant d'Aveney pour avoir mis son énergie, son dévouement et sa bonne humeur au service du développement du village.

Par arrêté du Préfet de Région de Franche-Comté, Monsieur Yves FRECHIN est nommé « Maire Honoraire ».



*Lors de la cérémonie du 4 janvier 2003, Yves Fréchin reçoit des mains du Maire la distinction de « Maire Honoraire »*

## **INFORMATIQUE À L'ÉCOLE : MISE EN PLACE DE L'INTRANET**

Dans le cadre de l'opération intercommunale « Ordi-classe », le groupe scolaire d'Avanne va prochainement être équipé d'un serveur intranet qui permettra aux enfants et aux équipes d'enseignants :

- D'accéder à un panel de logiciels éducatifs spécifiques ;
- De communiquer avec les enfants des autres écoles inscrites dans le programme Ordi-classe ;
- De créer des pages internet personnelles, directement accessibles depuis n'importe quel ordinateur du réseau Ordi-classe.

Ce nouveau service, proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, a pour objectif de mettre en place des collaborations plus fréquentes entre les équipes pédagogiques, en mutualisant les accès aux logiciels éducatifs et en donnant accès à des bases de données régulièrement mises à jour.

La commune prend en charge les frais d'acquisition d'une machine serveur neuve et la maintenance du système, tandis que la CAGB prend à sa charge l'installation et la mise en route du système.

## CANTINE SCOLAIRE : MISE EN SERVICE



Le nouveau bâtiment de cantine scolaire intercommunale est aujourd'hui achevé ; les enfants d'Avanne-Avaney et Rancenay ont pu y prendre leur premier repas du midi le lundi 3 mars dernier. Chaque jour, ce sont quelques soixante enfants qui profitent de la nouvelle et spacieuse salle de cantine.

Côté cuisine, du matériel flambant neuf permet un travail plus efficace du personnel de service : réfrigérateur, four, cuisinière et lave-vaisselle professionnel.

A noter que le niveau inférieur de ce bâtiment est en cours d'aménagement pour accueillir le nouvel atelier des cantonniers, un garage et les vestiaires et bloc sanitaire à disposition du personnel communal.

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE : LE SAVIEZ-VOUS ?

Actuellement le village d'Aveney est alimenté par le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue par l'intermédiaire d'un réservoir situé en bordure de la nationale sur les hauteurs du village. Le réservoir, ainsi que les réseaux de distribution, sont propriété de ce Syndicat qui en délègue la gestion au « fermier » Gaz et Eaux.

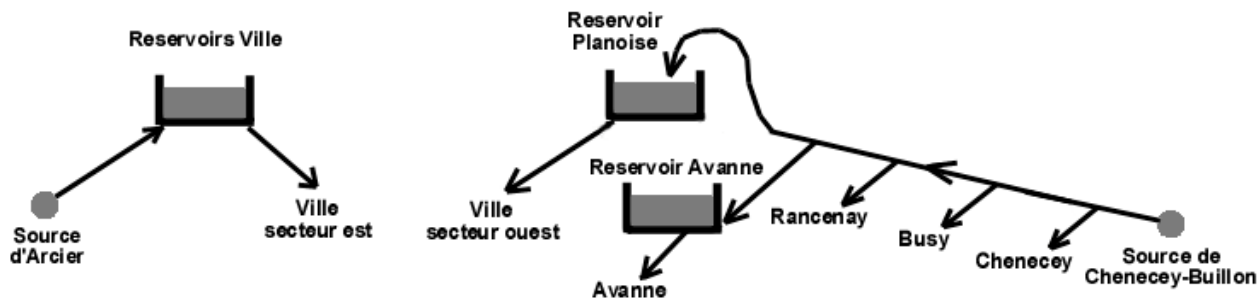
Le village d'Avanne consomme une eau potable captée, à Chenecey-Buillon, dans la Loue par la ville de Besançon. L'eau, refoulée dans une canalisation, alimente les villages de Chenecey-Buillon, Busy, Rancenay, Avanne, puis Besançon Ouest. Le réservoir d'Avanne, situé dans la colline de Planoise, à proximité des premières maisons, alimente un réseau de distribution propriété de la commune. La gestion du réservoir et du réseau est confiée au « fermier » Gaz et Eaux.

Faisant suite à plusieurs incidents observés dans le passé, il est apparu que l'approvisionnement en eau potable de la ville et du village restent tributaires d'une panne de pompe, d'une unité de filtration ou d'une rupture de canalisations primaires.

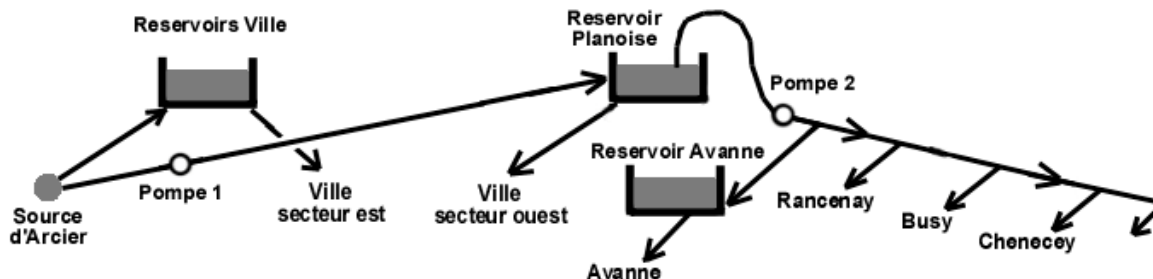
En conséquence, la ville de Besançon a mis en place un maillage de son réseau afin qu'en cas d'incident, l'ensemble des usagers puisse être servi par l'un des quelconques puisages existants. Ainsi, en cas de défaillance du puisage de Chenecey-Buillon, le réservoir de Planoise peut recevoir de l'eau de la source d'Arcier, grâce à la mise en place de groupes de pompes nouvelles.

En parallèle, la commune a décidé, en partenariat avec la ville de Besançon, de financer un équipement qui permettra de sécuriser l'alimentation en eau du village en situation de défaillance du puisage de la Loue (voir figure ci-dessous).

### Situation actuelle



### Situation future (en cas d'incident sur la source de Chenecey Buillon)

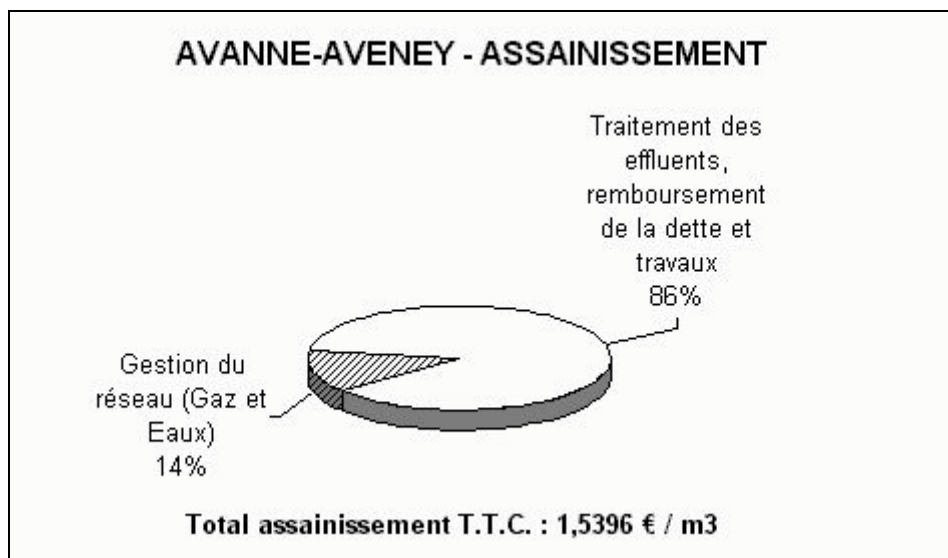
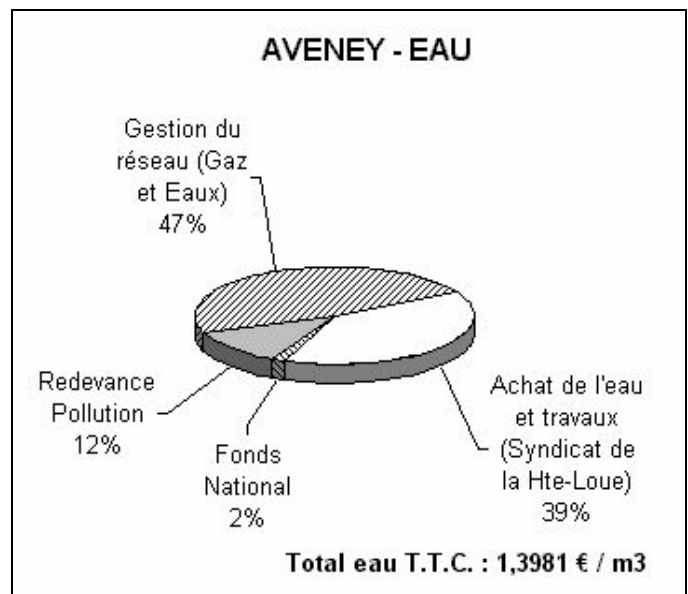
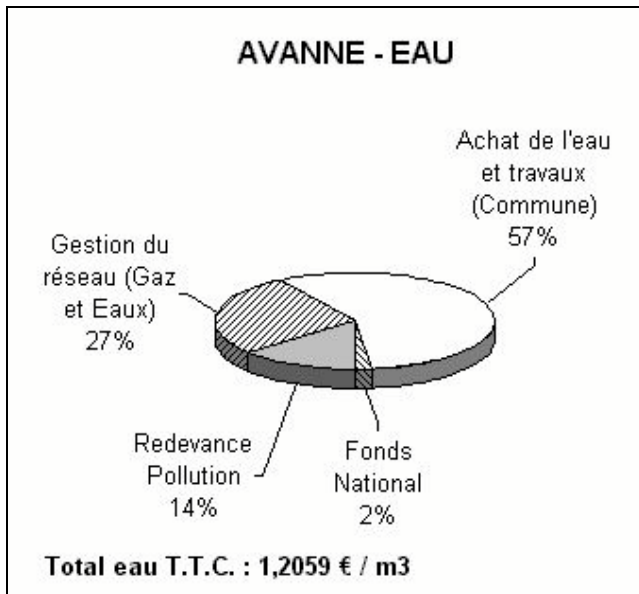


**Sécurisation des alimentations AEP :**  
Evolution des circuits d'alimentation de la ville en fonction des incidents  
(ex. : absence de production à Chenecey)

## EAU ET ASSAINISSEMENT : LE COÛT DU SERVICE

Lorsque l'on évoque le coût de collecte et d'acheminement de l'eau potable jusqu'au robinet, on ne doit pas occulter l'opération d'assainissement des eaux usées produites par chaque ménage.

Les diagrammes présentés ci-dessous explicitent les composantes des coûts de l'approvisionnement en eau potable et de son assainissement.



On peut constater que le coût de revient eau et assainissement pour chaque mètre cube consommé est proche de la valeur moyenne observée dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse défini à hauteur de 2,7 € / m3.

On notera que les coûts d'assainissement restent encore importants puisque qu'ils concernent, pour environ 40%, le remboursement des emprunts contractés pour financer la construction des réseaux au cours des quinze dernières années tel que le raccordement du village à la station de traitement de Port Douvot.

On doit donc imaginer que, simultanément, le coût de l'opération d'assainissement va évoluer à la hausse tandis que parallèlement la charge de l'emprunt va se réduire progressivement.

En résumé, on retiendra que la qualité de cette eau, contrôlée périodiquement par la D.D.A.F., reste irréprochable.

## VIGNE ET VIGNERONS

D'après les documents des Archives Départementales du Doubs, la famille des seigneurs d'Avanne est attestée depuis 1092.

En 1180, Gislebert de Faucogney, Sire d'Avanne, possède une vigne.

En 1264, Simon, Seigneur de Chaussin, reprend d'Hugues et d'Alix, comtes de Bourgogne, la terre d'Avanne et ses dépendances, abandonnées par Aymonin de Faucogney.

Des actes de ventes, des legs prouvent que la culture de la vigne domine. Les Bisontins possèdent des vignes à Avanne.

En 1280, le nouveau seigneur vend son château à Othon IV, Comte de Bourgogne.

Aujourd'hui, le pressoir reconstitué place de la Mairie est assis sur une pierre taillée au 12<sup>ème</sup> ou au 13<sup>ème</sup> siècle et provenant de Bourgogne.



## EN BREF...

### **INFO CIRCULATION**

La **rue de l'Eglise** (D 106) sera fermée à toute circulation pour cause de réfection de voirie, entre le rond-point du cimetière et la sortie vers Besançon (Superfos), du **lundi 30 juin au vendredi 4 juillet 2003**. Nous demandons aux riverains de prendre toutes leurs dispositions pour maintenir leurs véhicules hors de ce secteur pendant la période concernée.

### **UN MÉTIER AU SERVICE DES AUTRES : LA GENDARMERIE RECRUTE**

Institution chargée d'assurer la protection des personnes et des biens, du maintien de l'ordre public et de l'exécution des lois, la Gendarmerie, force militaire composée de plus de 10 000 hommes et femmes, effectue un recrutement permanent. Pour l'année 2003, 4 000 postes de sous-officiers et 8 000 emplois de gendarmes adjoints volontaires sont offerts.

Dynamisme, esprit d'initiative, disponibilité, sens des relations humaines sont autant de qualités nécessaires à votre épanouissement au sein de ce grand service public.

Pour plus de renseignement, vous adresser au :

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie  
17, avenue Elisée Cusenier  
25000 BESANÇON  
Tél. : 03 81 82 18 88

### **VIVRE EN BON VOISINAGE**

Il est parfois bien difficile de se décider à tailler cette haie en pleine santé puisqu'elle vous isole du voisinage...

Chacun doit cependant veiller scrupuleusement au respect de quelques règles qui s'imposent à tous : la hauteur d'une haie ne doit pas dépasser 1,80 m.

Pourquoi attendre le dépôt d'une plainte avant de réagir ?

Si votre voisin allume un feu de jardin ou s'il a décidé de tondre sa pelouse en dehors des horaires autorisés, pourquoi ne pas se montrer compréhensif si ces événements sont de caractère exceptionnel ?

- En bref... -

Sinon que faire ?

- Dans un premier temps, il convient de contacter votre voisin et de faire le point avec lui...
- Si cette démarche n'aboutit pas avec succès, c'est la gendarmerie qui, seule, est habilitée à intervenir.

Nous rappelons ici les horaires de tonte et d'utilisation d'appareils "bruyants" :

- du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.

## **MESSAGE DE MADAME TOSCANO (SUITE À L'INCENDIE DE SA VILLA)**

A tous les habitants d'Avanne-Aveney, de Rancenay,  
A Monsieur le Maire,  
A Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

A tous ceux que connais,  
A tous ceux que je ne connais pas,

Mes mots ne seront jamais assez forts pour vous exprimer ma profonde gratitude. Je vous suis infiniment reconnaissante pour tout ce que vous avez fait et faites encore pour Valentin, Gwendoline et moi : vêtements, jouets, linge de maison, livres, coups de téléphone, visites, quelques mots, un sourire, vos dons, votre aide, tout cela nous a réchauffé le cœur.

Nous avons perdu tous nos souvenirs mais il nous reste l'essentiel : le lapin de valentin et le doudou de Gwendoline, récupéré par les pompiers.

Nous vivons des moments très difficiles mais nous saurons redémarrer une nouvelle vie.

Encore mille fois MERCI.

Nathalie TOSCANO, Valentin et Gwendoline



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2002

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 7 décembre 2002

**Affichage** : 7 décembre 2002

**Présents** : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., Mmes DE SEDE D., ESSERT S.,  
M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., M. LACHAT J.,  
Mme LAURENÇOT R.-N., M. MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M.  
MM. RIZZON D., ROBERT M., ROY J., SARRAZIN P.,  
MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.-P.

**Absents représentés** : M. MARTIN R., représenté par M. MEREDÉZ J.  
Mme SATORI M.-A., représentée par M. AUBRY P.

**Absents** : M. HENRY P.

**Secrétaire de séance** : M. GAGNEPAIN C.

La séance est ouverte à 19h30.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. FINANCES**

#### **I.1 – Produits irrécouvrables**

Les services du Percepteur proposent de déclarer irrécouvrables des créances pour un montant de 258,33 €uros relatives au paiement des ordures ménagères, les personnes concernées ayant quitté la commune sans laisser d'adresse (cinq personnes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de la somme de 258,33 €uros.

#### **I.2 – Vacations funéraires : réactualisation 2003**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune augmentation n'a été effectuée, depuis septembre 1996, pour les vacations de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'augmentation des vacations de police qui passeront à 15 €uros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

#### **I.3 – Prix de vente de l'eau à Avanne pour 2003**

Afin de prendre en compte l'évolution du prix des fournitures, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au réajustement du prix de l'eau sur la Commune d'Avanne pour 2003.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'augmentation de 3 % de la part communale et rappelle que le prix de l'eau n'a pas subi d'augmentation en 2002.

#### **I.4 – Prix de vente de l'assainissement pour 2003**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au réajustement du prix de l'assainissement sur la Commune d'Avanne et d'Aveney pour 2003.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'augmentation de 3 % de la part communale en précisant qu'aucune augmentation n'avait été réalisée en 2002.

#### **I.5 – Avenant au marché TFCI**

A l'occasion de l'avancement du chantier, il est apparu nécessaire d'engager une prestation supplémentaire relative à l'établissement d'un raccordement entre le compteur et l'installation en gaz.

En parallèle, il a été décidé de modifier la répartition des radiateurs de chauffage, en réduisant leur dimension et en augmentant leur nombre dans la salle de restauration.

Enfin, un dispositif d'alimentation sécurisée en gaz pour la cuisine doit être mis en place.

Après avoir pris connaissance de l'offre de prix réalisée par la Société TFCI et avoir constaté que la plupart des prix unitaires proposés étaient identiques au prix bordereau du marché initial, la commission des marchés réunie le 11 décembre 2002 à 17h00, à l'unanimité, a décidé d'entériner le projet d'avenant pour un montant H.T. de 2.456,50 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commissions des marchés.

#### **I.6 – Délibération budgétaire modificative : assainissement**

Suite à la réalisation de postes télésurveillance (stations de refoulement) :

- Affectation de la somme de 15.244 €uros au compte 215 en dépenses d'investissement ;
- Inscription d'une recette nouvelle de 15.244 €uros correspondant aux subventions et participations liées aux travaux ci-dessus désignés.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

#### **I.7 – Délibération budgétaire modificative : urbanisme**

Un trop perçu sur Taxe d'Urbanisme a été constaté en août 2002.

Il convient donc d'ouvrir des crédits, au compte 10223 (dépenses d'investissement), pour un montant de 2 833.55 €uros afin de rembourser le tiers débiteur.

Cette somme sera prélevée du compte 020 « Dépenses imprévues d'investissement »

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

#### **I.8 – Délibération budgétaire modificative : bâtiment de service**

La somme de 35.278,45 € est prélevée du compte 020« dépenses imprévues d'investissement » pour alimenter le compte 2313.160 « dépenses bâtiment de services ».

La somme de 14.000 € est prélevée du compte 2315 «immobilisations en cours », pour alimenter le compte 2313.160.

**I.9 – Demande de subvention pour les travaux complémentaires d'assainissement de la rue René Paillard**

A l'occasion de l'aménagement de la rue René Paillard, il a été nécessaire de compléter ou de renforcer partiellement le réseau d'assainissement (coûts intégrés au marché initial).

Décision est prise, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Général du Doubs pour un projet évalué par les services de la DDE à hauteur de 24.000 €uros H.T.

**II. ORDURES MÉNAGÈRES**

**II.1 – Contrat de collecte et de tri des déchets valorisables**

Faisant suite à la consultation engagée afin d'élaborer un contrat de collecte-tri et valorisation des déchets ménagers recyclables, décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par la société Nicollin :

- une collecte en porte à porte chaque quinzaine ;
- une base de 1605 habitants pour le calcul des redevances ;
- une contractualisation d'une année renouvelable ;
- des frais de collecte de 9,45 € HT par habitant et par an ;
- des frais de tri sans caractérisation de 175 € HT par tonne ;
- des frais de transport des déchets après refus de tri sur la base de 7 € HT par tonne ;
- un contrôle statistique par prélèvement dans les bacs déposés par les usagers en porte à porte avec mise en place d'autocollants « refus de collecte » ;
- date d'effet du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2003.

**II.2 – Contrat de collecte des déchets incinérables**

Le ramassage de déchets incinérables sera toujours effectué par la Sté Stehly une fois par semaine le jeudi.

En raison du coût de la vie et de l'augmentation des charges de service, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose d'ajuster à la hausse le coût de l'enlèvement, par une augmentation de 4 % pour 2003.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie à la Société Stehly le ramassage des ordures ménagères.

**II.3 – Contrat avec Eco-Emballages**

Dans le cadre de la mise en place d'une démarche de collecte des ordures ménagères avec tri sélectif à la source, la société Eco-emballages, en charge du reversement des « écotaxes » aux communes, n'engage habituellement des opérations contractuelles qu'avec les structures intercommunales telles que Syndicats ou EPCI.

Elle est disposée à engager une contractualisation spécifique avec les quatorze communes pour autant qu'un aménagement des procédures administratives soit réalisé, afin de simplifier ses opérations administratives.

En conséquence, sont engagées les décisions suivantes :

1. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat établi entre Eco-Emballages et chacune des quatorze communes.

2. Le Conseil Municipal mandate la Commune de Dannemarie-sur-Crête pour encaisser la globalité des versements des écotaxes effectués par la société Eco-Emballages et les redistribuer aux treize autres communes.
3. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention établie entre les quatorze communes, définissant la clé de répartition et des modalités d'exécution des ces reversements.

#### **II.4 – Réglementation du service des ordures ménagères**

Le Maire propose au Conseil Municipal un projet d'arrêté réglementaire définissant les règles de fonctionnement du service ordures ménagères pour avis et mise au point et validation par le Conseil Municipal.

#### **II.5 – Tarif de vente du service ordures ménagères : redevance 2003**

Prenant acte des contraintes réglementaires qui imposent le passage au tri sélectif, la Commune d'Avanne-Aveney a organisé cette évolution en réalisant une consultation groupée des prestataires pour les quatorze communes indépendantes de l'Agglomération afin de bénéficier des offres de service les plus économiques.

Une simulation budgétaire établie pour l'année 2003 fait apparaître un surcroît de dépenses d'environ 23.000 €uros pour financer la collecte et le tri des déchets valorisables, tandis que les recettes espérées, au titre des retours écotaxes, sont estimées à 8.500 €uros.

En conséquence, cette opération fait apparaître un fort accroissement du coût du service pour les habitants.

En effet, la prestation de collecte et de traitement des ordures ménagères constitue un service aux habitants, dont les dépenses doivent être équilibrées par les recettes issues de la vente aux habitants.

En conséquence, décision est prise, à l'unanimité, des tarifs suivants pour l'année 2003 :

- La part de la redevance par foyer s'élève à **37 €uros**;
- La part de la redevance par habitant s'élève à **24 €uros**

#### **II.6 – Mise à disposition temporaire d'un hangar**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire d'engager la location temporaire d'un hangar permettant de stocker les 1.300 bacs à ordures ménagères pendant la période de distribution aux habitants.

### **III. AMÉNAGEMENTS**

#### **III.1 – Aménagements de la rue René Paillard**

Prenant acte de diverses remarques de riverains de la rue René Paillard qui éprouvent quelques difficultés pour stationner leur véhicule en bordure de la voie publique, le Conseil Municipal souhaite confirmer les options retenues pour les aménagements urbains de centre bourg d'Aveney par analogie avec celles retenues au centre bourg d'Avanne :

- les aménagements réalisés ont pour objectif de créer des trottoirs permettant aux piétons de cheminer en toute sécurité. En conséquence, le stationnement sur les trottoirs est rigoureusement interdit ;

- La chaussée, implantée dans un espace restreint, est réservée à la circulation (RD 367) ; elle ne permet donc pas le stationnement des véhicules (à l'exception de l'arrêt de bus sur voirie en respect des directives « Ginko ») ;
- Des places de parking publics ont été aménagées sur les espaces fonciers résiduels dont la commune est propriétaire ;
- La Municipalité renouvelle sa sollicitation en vue d'acquérir quelques parcelles de terrains, en bordure de la rue René Paillard, afin d'y réaliser d'autres parkings publics.

Le Conseil Municipal rappelle :

- que la Commune a inscrit, à l'occasion de la révision du POS-PLU, un espace public permettant de créer un parking et un espace de convivialité en limite de la rue de Beure, du chemin des Chaseaux et des Jonchets, afin de compléter l'offre de stationnement réputée insuffisante ;
- que le code de l'urbanisme précise que chaque habitation doit offrir généralement au moins deux places de stationnement ou garage, sur terrain privatif : l'une à l'intérieur de la propriété, l'autre étant située hors clôture.

Bien que cette disposition soit parfois ignorée ou difficile à mettre en application en centre bourg, il faut admettre qu'il revient à chaque citoyen de se mobiliser, aux côtés de la Municipalité, pour apporter des solutions réalistes aux besoins de stationnement à proximité des domiciles.

### **III.2 – Attribution de noms de rues dans les lotissements**

Le Conseil Municipal procède à la désignation des noms de rues dans les nouveaux lotissements.

## **IV. INTERCOMMUNALITÉ**

### **IV.1 – Informations concernant le projet d'agglomération**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un document récent avalisé par le Conseil d'Agglomération qui précise les enjeux et le contenu du projet d'agglomération afin de collecter les avis et les remarques.

### **IV.2 – Évolutions récentes du Syndicat à la Carte du Canton**

Les membres du Conseil Municipal rappellent qu'ils sont favorables au départ des Communes qui en ont manifesté le souhait pour autant que les communes quittant le Syndicat s'engagent à poursuivre le versement de leur participation financière au titre du fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles créé sous l'autorité du Canton.

Par ailleurs, il est nécessaire que le Syndicat reconsidère globalement son niveau de train de vie, puisque son périmètre se restreint sérieusement et que le choix des compétences qu'il conservera probablement dans le futur ne nécessitera vraisemblablement plus le recrutement de personnels dédiés et la mise à disposition de véhicule de service.

Décision du Conseil Municipal : 13 pour, 5 abstentions.

## **V. DIVERS**

### **V.1 – Sécurité à l'école**

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2002, l'accroissement des effectifs a fourni prétexte à un certain relâchement vis-à-vis des consignes de sécurité. Le Maire rappelle qu'il a invité le personnel enseignants et le personnel d'assistance communale à faire respecter diverses consignes strictes destinées à protéger les enfants et à rassurer les parents, en particulier au titre des mesures « Vigipirate ».

### **V.2 – Déclassement partiel du RD 106 : décision**

Observant que la commission permanente du Conseil Général du Doubs du 4 novembre 2002 a approuvé le déclassement du RD 106, entre le cimetière et la sortie vers Besançon, et au regard des engagements pris par le Département, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare approuver ce déclassement.

### **V.3 – Renouvellement, pour douze mois, des deux contrats de CEC - cantonniers**

Décision est prise, à l'unanimité, de renouveler la convention C.E.C. de Patrick Baverel pour la période du 17 janvier 2003 au 16 janvier 2004, sur la base de 1600 heures annuelles.

Décision est prise, à l'unanimité, de renouveler la convention C.E.C. de Pascal Fargeot pour la période du 17 février 2003 au 16 février 2004, sur la base de 1371 heures annuelles.

Séance close à 23h25.

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2003

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 18 janvier 2003

**Affichage** : 18 janvier 2003

**Présents** : M. AUBRY P., Mmes DE SEDE D., ESSERT S., M. GAGNEPAIN C.,  
Mlle GROSPERRIN A., MM HENRY P., LACHAT J.,  
Mme LAURENÇOT R.-N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J.,  
Mme MOUTARLIER M., MM. ROBERT M., SARRAZIN P.,  
Mme SATORI M.-A., MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.-P.

**Absents représentés** : M. ROY J., représenté par M. MARTIN R.  
M. RIZZON D., représenté par M. ROBERT M.

**Absent** : M. BARGOT J.-M.

**Secrétaire de séance** : M. HENRY P.

La séance est ouverte à 19h30.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. FINANCES**

#### **I.1 – Restes à réaliser en dépenses d'investissement : information**

Observant que plusieurs projets d'investissements, engagés en 2002, ne sont pas terminés le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de reporter les autorisations de dépenses pour ces chantiers dans les comptes 2003 : « restes à réaliser ».

#### **I.2 – Contrat d'entretien des terrains de football 2003**

Après débat, il a été décidé de solliciter tous les prestataires potentiels chargés de la tonte des terrains de football, avant d'engager une décision.

#### **I.3 – Produits irrécouvrables**

Le Maire fait part aux conseillers que plusieurs titres concernant des redevances d'ordures ménagères n'ont pu être recouverts par la Perception de Saint-Vit.

Ces produits irrécouvrables seront régularisés sur le compte 654 en dépenses de fonctionnement sur le budget communal 2003.

Vote, à l'unanimité, du conseil Municipal.

#### **I.4 – Achats de poubelles**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'arrivée de quelques nouveaux habitants au village, il a été décidé de constituer une réserve d'une centaine de bacs pour les ordures ménagères.

## **II. INVESTISSEMENTS - TRAVAUX**

#### **II.1 – Pose d'une gaine pour éclairage public rue des Blotets**

Décision est prise, à l'unanimité, de confier à E.D.F. la pose d'une gaine rue des Blotets dans la fouille réalisée pour le branchement EDF. Cette gaine permettra, ultérieurement, d'implanter un nouveau point d'éclairage public pour un montant de 134 €uros H.T.

#### **II.2 – Acquisition d'extincteurs et de plaques d'information sécurité**

Faisant suite au passage d'un expert, il est apparu qu'il convenait de mettre en place de nouveaux extincteurs dans les bâtiments publics communaux, en particulier dans le nouveau bâtiment de service.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir ces divers équipements après avoir mis les fournisseurs en concurrence.

#### **II.3 – Construction d'un hangar communal : projet détaillé**

Décision est prise, à l'unanimité, de réaliser un hangar destiné à stocker les gros équipements, gros engins, tracteur, remorque, ou fournitures encombrantes (palettes de sel, panneaux de signalisation, etc.).

Un projet est présenté au Conseil Municipal :

- Hangar avec bardage métallique de surface utile de 12 m x 20 m équipé d'un auvent et de portes coulissantes ;
- Préparation du terrain : décapage, empierrement, compactage de tout venant ;
- Réalisation de massifs en béton pour le soutènement, de bordures latérales en aggloméré béton, d'une dalle en béton armé et de seuils de porte ;
- Éclairage du local et raccordement au réseau d'eaux pluviales ;
- Hangar à implanter rue des Artisans sur terrain communal.

Offres mieux-disantes H.T. proposées :

- Hangar : offre mieux-disante proposée par la société Waltefaugle (28.000 €) ;
- Maçonnerie : offre mieux-disante proposée par la société Accobat (10.416 €) ;
- Plateforme : offre mieux-disante proposée par la société Accobat (17.425 €) ;
- Électricité - Divers : travaux estimés à 1.500 €.



Le Conseil Municipal entérine le projet dans ses composantes techniques et prestation contractuelle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de permis de construire.

La date de programmation de ce chantier, donc l'engagement des commandes, sera défini dans une séance ultérieure du Conseil Municipal.

#### **II.4 – Travaux en forêt 2003**

Sur la base d'une proposition établie par l'O.N.F, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux suivants :

- Investissement : entretien de cloisonnement, régénération naturelle, plantation de feuillus, travaux de dégagement manuels ;
- Investissement : broyage avant régénération naturelle ;
- Fonctionnement : entretien lamier route forestière.

Pour un montant de 9.211,40 €uros H.T.

#### **II.5 – Coupes de bois 2003**

Sur proposition de l'O.N.F., le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les coupes de bois pour l'exercice 2003 :

- Régénération : 11R, 20R, 17, 18R ;
- Amélioration : 20A, 11P, 7A, 8 A, 9 et préparation.

L'essentiel sera vendu par adjudication, tandis que de l'affouage sera produit dans les parcelles 7A, 8A, et 9.

#### **II.6 – Avenant de travaux : Société BTT**

Des contraintes de sécurité imposent la mise en place d'un « encoffrement coupe feu de deux heures » dans les combles du bâtiment de service, autour d'un système d'extracteur d'air.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au bénéfice de la Société BTT pour un montant de 609,80 €uros H.T.

### **III. PERSONNEL**

#### **III.1 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif en substitution d'un poste d'Agent Administratif**

Prenant acte de l'avis favorable donné par la Commission Administrative Paritaire en ce qui concerne la promotion interne de Mme PARIS Anita au titre de la liste d'aptitude d'Adjoint Administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sur proposition du Maire, décide :

1. De créer un poste d'Adjoint Administratif territorial en date du 1<sup>er</sup> janvier 2003 ;
2. Le poste d'Agent Administratif qualifié est supprimé à cette même date ;
3. En conséquence, le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PARIS Anita est nommée sur le nouveau poste d'Adjoint Administratif ainsi créé.

## **IV. DIVERS**

### **IV.1 – Révision du POS-PLU de Grandfontaine : demande éventuelle de consultation**

La Commune de Grandfontaine informe le Conseil Municipal qu'elle a engagé une procédure de révision du POS-PLU en décembre 2002.

Ainsi que le prévoit la réglementation, le Conseil Municipal manifeste le souhait d'être consulté concernant le projet de PLU en cours d'élaboration ainsi que sur le projet de PLU arrêté.

### **IV.2 – Enquête publique pour extension de carrière à Pugey : avis du Conseil Municipal**

Sur décision du Préfet, une enquête publique a été engagée concernant une demande d'autorisation de « renouvellement et d'approfondissement » de la carrière de Pugey.

Observant que la Commune d'Avanne-Aveney s'inscrit dans le périmètre d'une consultation obligatoire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide après analyse du dossier transmis, d'émettre un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Séance close à 21h30.

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2003

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 6 février 2003

**Affichage** : 6 février 2003

**Présents** : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C.,  
Mlle GROSPERRIN A., MM HENRY P., LACHAT J., Mme LAURENÇOT  
R.-N., M. MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., ROBERT M., ROY. J.,  
MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.-P.

**Absents représentés** : Mme DE SEDE D., représentée par Mlle GROSPERRIN A.  
M. RIZZON D., représenté par M. ROBERT M.  
Mme SATORI M.-A., représentée par M. AUBRY P.  
M. MARTIN R., représenté par M. MEREDÉZ J.  
M. SARRAZIN P., représenté par M. GAGNEPAIN C.

**secrétaire de séance** : M. LACHAT J.

La séance est ouverte à 19h30.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. TRAVAUX ET PROJETS**

#### **I.1 – Enfouissement partiel d'une ligne haute tension par EDF dans le haut du Vallon**

Projet d'enfouissement de ligne haute tension E.D.F., Haut du Vallon (tranche n°1).

**Prise en charge par E.D.F.** : 23 282,49 € H.T.

Remplacement transformateur « Courberoye », ligne souterraine le long du chemin.

**Prise en charge communale** : 25.570 € H.T.

Enfouissement de ligne H.T.A. : environ 270 ml, dépose ligne actuelle H.T.A, remplacement des supports d'extrémité, génie civil.

**Participation SAFC à déduire** : 9.100 € H.T.

Le Conseil Municipal entérine le projet, sachant que sa mise à exécution sera décidée après notification du subventionnement du Syded.

Le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention auprès du Syded (50 % du montant H.T.) ;
- autorise le Maire à signer la convention jointe avec la S.A.F.C.

### **I.2 – Information : achat d’extincteurs**

Suite à l’obligation d’acquérir des extincteurs pour différents bâtiments communaux, le Conseil Municipal, à l’unanimité retient l’offre la mieux disante de la Société Morau pour un montant de 981,70 €uros H.T.

### **I.3 – Information : travaux engagés suite à la chute d’un arbre**

Suite à la chute de gros arbres sur le chemin de Halage à Aveney, il a été nécessaire de faire appel aux services de la DDE pour approvisionner des éléments et reconstruire partiellement la glissière de sécurité en bois située le long du canal dont le coût s’élève à :

- Fourniture glissière de sécurité 170,50 €uros H.T.
- Main d’œuvre 885,00 €uros H.T.

Il a par ailleurs été nécessaire de dégager des grosses branches du canal et d’évacuer des billes de bois et la souche d’un arbre. Ces travaux ont été effectués, en partie, par la Société Accobat pour un montant de 888,10 €uros H.T.

### **I.4 – Travaux en forêt susceptibles d’être subventionnés**

L’O.N.F. propose des travaux de conversion dans la forêt pour un montant H.T. de 5.496 €uros. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à engager ces travaux dès l’instant où l’O.N.F. aura confirmé l’existence d’un subventionnement.

### **I.5 – Information : salle informatique pour l’APEAA**

Faisant suite à un accord intervenu avec l’Association Diocésaine, la municipalité a pu reprendre possession d’une salle du bâtiment de la cure, dorénavant mise à disposition de l’A.P.E.A.A., pour le club informatique.

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d’aménagement ont été réalisés : réseau électrique, mobilier, etc.

## **II. FINANCES**

### **II.1 – Nouveau prix de vente des bacs pour ordures ménagères**

Il a été décidé de préparer une procédure qui permettra dans les prochains mois, de mettre à disposition des bacs au profit des nouveaux habitants ou des habitants qui souhaiteraient compléter leur stock, sachant que cette opération ne peut plus faire l’objet d’un subventionnement en raison des évolutions réglementaires récentes.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une contre, décide des prix de vente suivants :

- Bac 80 litres : 21 €uros
- Bac 120 litres : 22 €uros
- Bac 240 litres : 31 €uros
- Bac 660 litres : 152 €uros

**II.2 – Allocation de compensation de la taxe professionnelle : délibération de la CAGB et décision du Conseil Municipal**

A l'occasion de la transformation du District en Communauté d'Agglomération, une commission dite « d'évaluation des charges » a défini le montant exact des charges transférées par la Commune à l'Agglomération. Ces charges sont prélevées sur la dotation de taxes professionnelles que la Commune a perçu au cours de l'année 2000.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition faite par cette commission fin 2002.

**II.3 – Prise en charge des coûts de formation pour l'emploi- jeune au titre de sa préparation à deux concours de la Fonction Publique Territoriale**

En continuité avec les engagements pris à l'occasion du recrutement de Mathias FERRI, au titre d'emploi-jeune en 1998, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a autorisé l'inscription de celui-ci pour les formations suivantes :

- formation d'Agent Technique et Agent Technique Qualifié ;
- formation pour préparation de concours de Technicien Territorial.

**II.4 – Prise en charge partielle de frais concernant l'organisation de festivités par l'APEAA le 1<sup>er</sup> mai**

Faisant suite à une réunion préliminaire au mois de décembre 2002, le comité de l'Association de Parents et d'Elèves d'Avanne-Aveney a présenté en date du 6 février 2003 un projet de manifestation pour le 1<sup>er</sup> mai 2003 : repas, tournois de judo, expositions artisans etc.

Considérant que ce projet de fête du village répond à une attente réelle des la plupart des habitants, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'il apportera son soutien à cette manifestation, en prenant en charge divers frais fixes, tels que location d'équipements pour un montant d'environ 800 €uros TTC.

**III. DIVERS**

**III.1 – Information : autorisation de commercialisation des lots par anticipation délivrée au lotisseur du « Grand Verger »**

Ainsi que le permet la réglementation, le promoteur a sollicité une autorisation de commercialisation des lots par anticipation (c'est-à-dire avant la réalisation des réseaux et fonds de chaussée).

Prenant acte des engagements du promoteur en ce qui concerne les différents délais d'exécution et d'un cautionnement bancaire fourni pour l'intégralité des travaux, un arrêté établi en concertation avec la DDE permet au promoteur d'engager dès à présent la commercialisation de ces parcelles.

**III.2 – Acquisition foncière**

Maître BOICHARD nous ayant informé de la vente de la parcelle AL n° 259, rue de l'Ecole, appartenant à Monsieur NIESS, il lui a été précisé que conformément au Plan Local d'Urbanisme de la commune, approuvé le 28 février 2003, la parcelle AL n° 259 de 1a04ca est nécessaire à l'élargissement de la rue de l'Ecole.

Monsieur Niess s'est engagé, par promesse de vente, en date du 18 octobre 2002 à céder ladite parcelle à la Commune au prix de 150 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte de vente.

**III.3 – Commission de sécurité**

Suite au passage de la commission de sécurité, il est apparu nécessaire d'engager une démarche de vérification périodique des installations électriques de cette salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate la Société SOCOTEC pour un montant de 340 €uros H.T., concernant cette opération.

Séance close à 20h15.

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2003

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 11 mars 2003

**Affichage** : 11 mars 2003

**Présents** : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C.,  
Mlle GROSPERRIN A., MM HENRY P., LACHAT J., Mme LAURENÇOT  
R.-N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., MM  
RIZZON D., ROBERT M., ROY. J., SARRAZIN P., Mme SATORI M.-A.,  
MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.-P.

**Absents représentés** : Mme DE SEDE D., représentée par Mlle GROSPERRIN A.

**secrétaire de séance** : Mme LAURENÇOT R.-N.

La séance est ouverte à 19h30.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. FINANCES ET CONVENTIONS**

#### **I.1 – Comptes Administratifs 2002**

Le Maire présente les résultats des quatre comptes administratifs : budget communal, budget eau, budget assainissement et budget CCAS.

Ces comptes font apparaître les résultats suivants :

- Compte Administratif communal : excédent de 386.853 €uros  
Travaux engagés en 2002 et payés en 2003.
- Compte Administratif assainissement : déficit de 13.320 €uros  
Encaissement de subventions 2002 reporté en 2003.
- Compte Administratif eau : excédent de 84.495 €uros
- Compte Administratif CCAS : excédent de 5.226 €uros

Sous la présidence de Jean MEREDÉZ, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les comptes administratifs 2002, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

#### **I.2 – Reports des résultats 2002 dans les budgets 2003**

Les excédents et les déficits des différents comptes 2002 sont transférés, intégralement, au bénéfice des budgets primitifs 2003 suivant des modalités décrites dans le registre du Conseil Municipal.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

### I.3 – Budget primitif communal, assainissement, eau, CCAS 2003

Une rapide analyse montre que la dette par habitant dans la commune s'est légèrement réduite depuis une dizaine d'années et que sa valeur est égale à la dette moyenne des communes de Franche-Comté de moins de 2000 habitants.

La « dotation globale de fonctionnement », attribuée par l'Etat à la Commune, évolue moins vite que le coût de la vie.

D'autre part, le Conseil Municipal entérine un budget prévisionnel communal sans emprunt, pour lequel l'enveloppe globale approximative des investissements ou des chantiers est chiffrée à 400.000 Euros.

Conformément aux obligations réglementaires, le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité, le tableau de ventilation des subventions aux organismes privés :

▪ CAUE	200 €
▪ Prévention Routière	50 €
▪ Amélioration logement	100 €
▪ Les Amis de Bellevaux	130 €
▪ Arbre de Noël des écoles	1700 €
▪ Classe découverte 2003	1800 €*
▪ Centre de Loisirs	1100 €*
▪ Association football	850 €
▪ Lutte contre le Cancer	100 €
▪ Emploi-jeune associatif	3000 €
▪ GT Fluvial	135 €
▪ Association « semons l'espoir »	120 €
▪ AFED	60 €
▪ AUDAB	320 €
▪ USAA – Tennis de Table	200 €
▪ APEAA – Atelier Musical	400 €
▪ SPA de Chalezeule	150 €
▪ Syndicat inter cantonal des bouilleurs de cru et récoltants de fruits	100 €

\* : Sous réserve de :

- Présentation préalable d'un projet ;
- Fourniture d'un bilan comptable et de factures attestées.

Il apparaît que plusieurs dépenses de fonctionnement évoluent à la hausse : création d'un demi poste d'ATSEM au titre de la nouvelle école maternelle, évolution d'un poste d'emploi-jeune et glissement technicité-ancienneté de la masse salariale, auxquelles il faut ajouter les frais de fonctionnement du nouveau bâtiment de services et l'évolution constatée du coût de la vie d'environ 2,6 % à 3 %.

Dans un objectif de maintien de la marge d'autofinancement de la commune et en prenant en compte la réduction progressive de la dotation fournie par l'État, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajuster la fiscalité locale qui constitue la recette principale du budget communal.

En conséquence, décision est prise d'augmenter les taux de fiscalité locale d'environ 3 % :

▪ Taux taxe d'habitation	11,60 %
▪ Taux taxe foncière (bâti)	21,19 %
▪ Taux taxe foncière (non bâti)	21,91 %

Les autres budgets ont été établis, eux aussi, sans faire appel à l'emprunt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les quatre budgets et les taux de fiscalité.



#### **1.4 – Hangar communal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à passer la commande du hangar communal qui sera implanté rue des Artisans.

#### **1.5 – Fonds de Solidarité pour le Logement et Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté**

Chaque année les services de l'État et du Département sollicitent la Commune en vue de collecter des ressources permettant d'alimenter d'une part, « le Fonds de Solidarité au Logement » et, d'autre part, « le Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté ».

Ces dispositifs d'aides sont destinés à favoriser pour l'un, l'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficultés, pour l'autre, l'aide financière des familles qui éprouvent des difficultés de remboursement de leurs emprunts ayant permis l'acquisition de logements.

Proposition est prise, à l'unanimité, d'attribuer une participation de 0,60 € par habitant au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement, et de 0,30 € par habitant au titre du Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté.

#### **1.6 – Convention avec la commune de Beure : restes à payer concernant les frais de scolarité**

Une convention a été établie avec la Commune de Beure concernant les modalités de paiement des frais de scolarité non réglés dans le passé et restant dus par cette commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

#### **1.7 – Convention avec la Ville de Besançon pour le financement de la sécurisation de l'AEP d'Avanne**

Suite à une entrevue avec la Ville de Besançon, le 14 octobre 2002, il apparaît possible de sécuriser l'alimentation en eau de la Commune en cas d'arrêt de la Station de Chenecey-Buillon.

Après étude technique, le coût total du projet complet d'installation d'une pompe de refoulement au réservoir de Planoise s'élèverait à 9.800 €uros H.T..

Le Service des Eaux prenant en charge la main-d'œuvre (11.600 €uros H.T), il resterait, après répartition, une somme prévisionnelle de 4.674 €uros H.T. à la charge de la commune d'Avanne, le reste étant pris en charge par les communes de Rancenay, Busy et Chenecey-Buillon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à la sécurisation de l'AEP (Alimentation en Eau Potable) pour un montant de 4.674 €uros H.T. sous forme d'un versement à la Ville de Besançon.

#### **1.8 – Renouvellement du contrat « assurance groupe » des personnels : engagement de la renégociation**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Centre de Gestion pour renégocier le contrat d'assurance groupe des personnels (contrat qui arrive à échéance fin 2003).

#### **1.9 – Subvention au bénéfice du Relais Parents Assistantes Maternelles**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage, au côté de quinze autres communes du Canton, à verser une subvention pour l'année 2003 de 423 €uros affectée au fonctionnement du Relais Parents Assistantes Maternelles du canton de Boussières.

### **I.10 – Redevance d'occupation du domaine public par France-Télécom**

La redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par France-Télécom s'élève pour l'année 2003 à 481,99 €uros.

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

## **II. ÉCOLES**

### **II.1 – Évolutions vers une direction unique des écoles primaires et maternelles à la rentrée 2003**

L'Inspection Académique a souhaité mettre en place une direction unique pour les écoles maternelles et primaires, pour autant que le Conseil d'École donne un avis favorable à cette opération.

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à l'issue de la réunion du conseil d'école, toutes les conditions ont été réunies pour que cette direction unique de l'école du village soit mise en place à l'automne 2003.

### **II.2 – Mise en service de la cantine scolaire : information**

À la rentrée scolaire de mars, la nouvelle cantine a été mise en service pour les enfants scolarisés. Une clôture a été implantée par les employés communaux pour sécuriser l'accès au bâtiment. Le nombre d'enfants présents en cantine évolue très régulièrement : 65 enfants les jours précédents.

### **II.3 – Acquisition d'un « serveur informatique » pour l'école**

Dans le cadre de l'opération intercommunale « Ordi-classe », le groupe scolaire d'Avanne va prochainement être équipé d'un serveur intranet qui permettra aux enfants et aux équipes d'enseignants :

- d'accéder à un panel de logiciels éducatifs spécifiques ;
- de communiquer avec les enfants des autres écoles inscrites dans le programme Ordi-classe ;
- de créer des pages internet personnelles, directement accessibles depuis n'importe quel ordinateur du réseau Ordi-classe.

Ce nouveau service, proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, a pour objectif de mettre en place des collaborations plus fréquentes entre les équipes pédagogiques, en mutualisant les accès aux logiciels éducatifs et en donnant accès à des bases de données régulièrement mises à jour.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais d'acquisition d'un serveur intranet :

- offre la mieux disante : société Essor Informatique, pour la somme de 920 €uros H.T.

### **III. DIVERS**

#### **III.1 – Mise à disposition de locaux et d'équipements pour le club informatique géré par l'APEAA : information**

Faisant suite à un accord amiable conclu avec l'équipe paroissiale, la commune a repris possession de deux salles communales du bâtiment de la Cure. En conséquence, le club informatique, mis en route par l'APEAA, dispose donc de nouveaux locaux aménagés par la municipalité : reconstruction des réseaux électriques, tables, chaises, armoires, tableaux et mise à disposition d'un micro-ordinateur supplémentaire au bénéfice de l'association.

#### **III.2 – Recrutement de deux jeunes cantonniers en juillet et août**

En raison des congés d'été du personnel et du surcroît de travail, le Maire propose de recruter deux jeunes du village pendant la période de juillet et août 2003, afin de réaliser différents travaux intérieurs et extérieurs.

Vote du Conseil Municipal : 18 pour et 1 abstention.

#### **III.3 – Salon du livre 2003**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la bibliothèque fonctionne grâce aux travaux de cinq bénévoles.

Le Maire propose que la Commune prenne en charge le billet de train collectif SNCF estimé à 325 €uros, pour les cinq bénévoles qui souhaitent visiter le salon du livre 2003 à Paris.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

#### **III.4 – Information**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de remplacer le réfrigérateur de la salle polyvalente, au profit d'un matériel neuf.

La séance est close à 21h45.

# VIE DES ASSOCIATIONS

## LES METS DE MAI

L'APEAA, en partenariat avec la municipalité, organise une journée festive le 1<sup>er</sup> mai.  
Réservez votre journée et venez nombreux !

**Tout au long de la journée du 1er mai  
de 10 heures à 18 heures  
dans le centre d'Avanne**

### **Expositions gastronomiques, artisanales et florales**

Stands gastronomiques : Fromages, Biscuits, Charcuterie, Miel, Jus de Pomme,  
Escargots, Vins du Jura, Vins de Bourgogne, Vins d'Alsace

Stands artisanaux : Sculpteur, Vannier, Maréchal Ferrant, Tourneur sur bois,  
Miniatures en bois, Bijoux en cristal, Bijoux en émaux, Peinture sur tissus anciens

Démonstration des métiers : Broderie à l'ancienne, Travail sur cuir,  
Gravure sur verre, Atelier de tournage

Stands floraux : Horticulteur, Maraîcher

### **Animations**

Orgue de barbarie

Manège pour enfant

Promenade en calèche gratuite

Danses folkloriques à 14h30 et à 15h30

Buvette

Tournoi de judo

Démonstration d'Aïkibudo

Tirage de la tombola à 17 heures

### **Repas Gour-mai**

A partir de 12 heures à l'école primaire d'Avanne

Repas sur réserve obligatoire avant le 26 avril (voir bas de page 37)

Prix :

Adulte : 16 Euros

Enfant : 8 Euros

**Menu**

Apéritif de bienvenue

\*\*\*\*

Salade périgourdine

\*\*\*\*

Emincé de volailles sauce forestière et ses petits légumes

\*\*\*\*

Assiette de fromage

\*\*\*\*

Fondant au chocolat

\*\*\*\*

Café

*Traiteur : « Le Champagney »*

**APEAA : LE CLUB INFORMATIQUE DÉMÉNAGE !**

Après une année d'existence, le club informatique de l'APEAA, a trouvé sa place dans le tissu associatif du village.

Installé jusqu'à présent à la bibliothèque d'Aveney, le club se sentait – il est vrai – un peu à l'étroit et rêvait d'un local bien à lui ! Grâce à la compréhension de l'équipe paroissiale, c'est chose faite puisque la commune a récemment rénové et équipé une salle de la cure dans ce but. Installé dans ses nouveaux locaux, le club va pouvoir continuer son développement. La commune a offert au club un micro-ordinateur, portant ainsi le parc machine à quatre unités.

Pour sa deuxième année d'existence, le club info va connaître une seconde naissance et proposer aux habitants du village qui le souhaitent un plus grand choix d'activités.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter M. Baghou ( 03 81 51 06 45 ou [abdelmajid.baghou@libertysurf.fr](mailto:abdelmajid.baghou@libertysurf.fr) )

**Bon de réservation pour Les Mets de Mai (à découper)**

Auprès de Daniel BRUCHON  
Tél. : 03 81 41 97 01  
Rue des Jonchets - 25720 AVANNE-AVENEY

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Nombre d'adultes : ..... x 16 € = ..... €

Nombre d'enfants : ..... x 8 € = ..... €

Total : ..... €

**BOUILLEURS DE CRU, RÉCOLTANTS DE FRUITS  
ET VIGNERONS RÉUNIS DANS UNE ASSOCIATION  
INTER-CANTONALE POUR LA CRÉATION  
D'UN ATELIER DE PASTEURISATION DE FRUITS**

Le projet de cette association concerne l'incitation à l'entretien et à la gestion des arbres des vergers, même les plus modestes, la redécouverte des goûts et des saveurs des produits, la préservation et la recherche de variétés anciennes de fruits et de vergers.

Cette association concerne les trois Cantons d'Audeux, Quingey et Boussières. L'équipement présenté permettra à tous les particuliers de transformer les fruits en jus et de pasteuriser tous ces fruits.

Le principe de fonctionnement permettra à chacun de ramasser et d'apporter sa récolte, même modeste, à l'atelier de pasteurisation équipé des dispositifs de pressurage nécessaire.

Cette installation sera ouverte trois jours par semaine à tous les habitants des Cantons concernés ; la gestion sera assurée par un responsable de l'association, tandis qu'un tutorat sera instauré, permettant ainsi à chacun de se former et de réaliser la transformation de ses fruits dans les meilleures conditions.

Dans sa réunion du 20 mars 2003, le Conseil Municipal a souhaité encourager la mise en place de cette opération en attribuant une subvention de 100 € pour le démarrage de l'opération.

Responsables de l'association :

Mme et M. SAGE  
20, rue des Résistants  
25320 BOUSSIERES



*Travaux de pose des enrobés, rue René Paillard, les 27 et 28 mars.  
Le carrefour de la rue de l'École.*

## **SECRETARIAT DE MAIRIE D'AVANNE-AVENEY**

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : de 10h00 à 12h00
- Mardi : de 10h00 à 12h00
- Mercredi : de 10h00 à 12h00
- Jeudi : de 17h00 à 19h00
- Vendredi : de 10h00 à 12h00
- Samedi : de 10h00 à 12h00

9, rue de l'Église  
25720 AVANNE-AVENEY  
Téléphone : 03 81 41 11 30  
Télécopie : 03 81 51 39 17  
e-mail : [avanne.aveney@wanadoo.fr](mailto:avanne.aveney@wanadoo.fr)  
<http://mairie.wanadoo.fr/avanne.aveney/>

## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Horaires d'ouverture au public :

- Mercredi : de 10h00 à 11h15
- Jeudi : de 17h00 à 19h00

## **DECHETTERIE DES TILLEROYES**

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi à vendredi de 7h30 à 12h30  
et de 13h30 à 19h30 ;
- Samedi de 7h30 à 19h30 ;
- Dimanche et jours fériés de 8h30 à 13h00.

## **DECHETTERIE DE THORAISE**

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi et samedi de 8h30 à 11h30  
et de 13h30 à 18h30 ;
- Mardi et vendredi de 13h30 à 18h30 ;
- Mercredi et jeudi de 8h30 à 11h30.

